

L'ÉCHO DE MAREAU

CONSEIL MUNICIPAL 8 JUILLET 2025

Présentation du budget 2025 aux conseillers municipaux suite au règlement de celui-ci par la Préfète du Loiret.

La Cour Régionale des Comptes a proposé en fonctionnement des crédits à minima, moyenne des 3 dernières années. En investissement, une partie des restes à réaliser 2024 a été omise et les programmes prévus sont confirmés. Le reliquat dégagé sur le fonctionnement est versé à l'investissement et il n'existe aucune possibilité de le transférer si besoin de travaux d'entretien ou autres jusqu'au 31 décembre.

BUDGET PRINCIPAL 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget 2025 a été réglé par la Préfecture du Loiret sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Considérant que le budget arrêté par Madame la Préfète présente un suréquilibre pour la section d'investissement (recettes supérieures aux dépenses prévisionnelles), permis par l'article L.1612-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'omission d'une partie des restes à réaliser établis au 31 décembre 2024, correspondant à des travaux sur le hangar technique déjà réalisés et payés, Il convient d'ouvrir les crédits pour 2.400 € à l'article 2138 en utilisant une partie du suréquilibre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au budget principal 2025 comme suit :

Ouverture du crédit au compte D-2138 + 2400 €

ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX SUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE L'EPINEUX ROUTE DE SANTEAU ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'assemblée arrête le projet de travaux d'évacuation des eaux pluviales provenant de l'impasse de l'Epineux et de la route de Santeau.

Le devis de l'entreprise GROSSAIN est retenu pour un montant de 10.289,75 € H.T. soit 12.347,70 € TTC.

Dans le cadre de l'aide aux communes à faible population attribuée par le Département, il sera sollicité une subvention pour les travaux de reprise du réseau eaux pluviales route de Santeau / impasse de l'Epineux.

Entreprise GROSSAIN 10.289 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, à adopter le projet de travaux cité ci-dessus et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour 6.400 €.

Le mot de la BIBLI



La bibliothèque voit « ROSE » !

Certes, la bibli est en vacances mais, dans les coulisses, ça s'active !

Et, déjà, nous préparons « **octobre rose** » qui aura lieu cette année le

dimanche 12 octobre.

Pour décorer notre commune, nous aurions besoin de **vieux** tee-shirts blancs (qui passeront à la teinture) ou roses. Ils peuvent être usés, troués, déchirés...

Bref, en état d'être jetés !

Toutes les tailles nous intéressent, du 3 mois au 6XL ! Voilà l'idée :



Merci par avance de votre aide !

Pensez à télécharger l'application CIVOX afin de vous tenir informé des informations et alertes municipales (AppStore ou PlayStore), de sélectionner Mareau-aux-Bois et l'accès aux rubriques et aux articles qu'elles contiennent est immédiat.



CiVox

CONVENTION RELATIVE A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE DU RESEAU DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU LOIRET

Le conseil départemental a approuvé en session des 13 et 14 juin 2024, le schéma 2 « Lecture publique porté par la médiathèque départementale du Loiret ». Les orientations de ce schéma sont issues de principes généraux suivants :

- Garantir une égalité d'accès à la lecture, aux fonds physiques et numériques, aux savoirs, à l'information, à l'action culturelle ;
- Les bibliothèques sont des services publics, lieux de pluralisme, mutabilité, neutralité.
- Les bibliothèques ont un rôle social à jouer face aux grands bouleversements sociétaux avec un accent mis sur les droits culturels, la lutte contre l'illettrisme et contre l'illectronisme, l'accessibilité et la diversité des publics.

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités d'aide technique aux bibliothèque et médiathèque Loirétaine via le service de la médiathèque départementale.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, la convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la médiathèque départementale du Loiret et autorise Madame le Maire à sa signature.

BUS NUMERIQUE SUR INSCRIPTION
—GRATUIT—RESERVE AUX SENIORS ET AIDANTS

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT (BUS Tél : 07 69 47 39 15)

MAREAU-AUX-BOIS - Parking de l'église

Jeudi 30 Octobre 2025 - 2 ateliers 09h30/12h30 - 14h00/17h0

Inscription auprès de la mairie Tél : 02 38 34 03 10 ou Bus 07 69 47 39 15

E-mail : mairie.mareau-aux-bois@orange.fr

A vos agendas :

Fermeture du secrétariat de mairie
lundi 25 août au jeudi 11 septembre inclus

- **Samedi 13 septembre** : course cycliste
- **Dimanche 28 septembre** : vide-greniers
- **Lundi 29 septembre** Conseil municipal
- **Samedi 11 octobre** Concert pour Curie
- **Dimanche 12 octobre** Marche octobre Rose
- **Jeudi 30 octobre** Bus numérique



PLAN CANICULE 1ER JUIN—15 SEPTEMBRE

Vous êtes âgé(e) et/ou en situation de handicap, isolé(e) ou vulnérable, si ce n'est pas encore le cas, pensez à vous faire recenser en mairie afin d'être contacté(e) en cas de déclenchement d'une alerte canicule.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

Ministère des Solidarités et de la Santé